



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITEE

TD/B/SEM.1/L.1  
16 janvier 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Séminaire sur les arrangements économiques  
régionaux et leurs relations avec  
le système commercial multilatéral  
Genève, 15 janvier 1996  
Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU SEMINAIRE SUR LES ARRANGEMENTS  
ECONOMIQUES REGIONAUX ET LEURS RELATIONS  
AVEC LE SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL

Rapporteur : Mme J. Stewart (Jamaïque)

Orateurs : Président  
Secrétaire général de la CNUCED  
Administrateur chargé du Service des grands espaces économiques

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le mercredi 24 janvier 1996**, à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5656 ou 5655

## INTRODUCTION

1. Le Séminaire sur les arrangements économiques et régionaux et leurs relations avec le système commercial multilatéral s'est tenu au Palais des Nations, à Genève, du 15 au 17 janvier 1996. ... séances formelles et ... séances informelles ont eu lieu au cours de ce séminaire.

### Déclarations liminaires

2. Le **Président** a dit qu'à sa huitième session, la Conférence avait demandé au Conseil du commerce et du développement d'examiner les conséquences des nouveaux accords régionaux de libre-échange et d'intégration économique pour les pays en développement et pour le système commercial international, et de promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, en particulier entre pays en développement, en tant que moyen complémentaire de renforcer le processus de libéralisation du commerce dans l'économie mondiale. Le Conseil avait donc décidé de convoquer un séminaire sur les arrangements économiques régionaux et leurs relations avec le système commercial multilatéral, dont le principal objectif était d'évaluer les conséquences du régionalisme croissant pour le commerce et le développement des pays en développement, ainsi que pour le système commercial multilatéral, et d'étudier d'éventuels critères pour leur traitement au niveau multilatéral.

3. L'analyse des nouveaux arrangements d'intégration régionale et de leurs incidences sur les pays en développement était une tâche des plus importantes, que la CNUCED devait mener à bien. D'aucuns estimaient que la question de l'intégration régionale pouvait être traitée par l'OMC, mais l'OMC ne s'y intéressait que dans le contexte de l'application de l'article XXIV du GATT de 1994 et de l'article 5 de l'AGCS, tandis que les aspects devant être examinés à la CNUCED seraient d'une portée beaucoup plus vaste. En outre, la question de l'intégration économique entre pays en développement et de l'analyse des conséquences du régionalisme revêtait la plus grande importance pour les pays en développement, et la CNUCED était donc l'instance compétente pour un examen de la question du régionalisme.

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que le régionalisme était un phénomène durable, ce qui était paradoxal, car, au cours des négociations du Cycle d'Uruguay, un très fort courant d'opinion avait voulu voir dans le régionalisme davantage une solution de rechange en cas d'échec des négociations multilatérales qu'une tendance historique.

Toutefois, malgré l'aboutissement du Cycle d'Uruguay, malgré la création de l'OMC et bien que la conclusion du Cycle ait à certains égards rendu l'intégration régionale plus difficile qu'auparavant, les projets d'intégration en cours avaient été poursuivis et de nouveaux projets avaient vu le jour, dont certains - tels que l'APEC - potentiellement lourds de conséquences. Cette contradiction apparente entre une approche multilatérale et une approche régionale de la libéralisation du commerce aboutissait ainsi à un paradoxe apparent qui méritait d'être examiné par le Séminaire.

5. Le thème du Séminaire avait trait non seulement à la libéralisation, mais aussi à la tendance fondamentale de l'économie mondiale d'aujourd'hui, à savoir la tendance à la mondialisation. A cet égard, une définition possible de la mondialisation était la tendance à la formation d'un espace économique unifié, et on pouvait donc se demander s'il n'était pas contradictoire d'essayer de créer un espace économique unifié à l'échelle de la planète et en même temps de créer des espaces économiques régionaux, à moins que ces espaces économiques régionaux ne soient considérés comme des éléments constitutifs participant de cet effort plus vaste. Le thème proposé au Séminaire concernait donc non seulement le commerce, mais aussi l'économie mondiale dans son ensemble, y compris l'investissement, la technologie et les questions monétaires et financières.

6. L'intérêt pour le régionalisme s'expliquait de diverses façons, dont le fait que les groupements d'intégration étaient un moyen d'aller plus loin que les Accords du Cycle d'Uruguay dans l'élimination des obstacles au commerce, et cet autre fait que dans leur recherche d'un plus large accès aux marchés et de meilleures perspectives d'investissement, les entreprises avaient beaucoup encouragé les gouvernements à défricher de nouveaux espaces de commerce. Mais il y avait aussi un élément que l'on pourrait qualifier de police d'assurance, à savoir que les pays acceptaient l'idée de faire partie pour la première fois d'un groupement régional parce qu'ils estimaient obtenir ainsi la garantie d'un accès aux marchés. Une autre raison possible tenait à un effet dit "d'essoufflement"; après des négociations commerciales extrêmement intensives, il y avait le risque de perdre une grande partie de l'énergie accumulée, parfois même de reculer, et les initiatives régionales étaient un moyen de maintenir la dynamique. Toutefois, au-delà de ces traditionnelles considérations d'ordre commercial ou économique, le Secrétaire général

discernait aussi de considérables intérêts de nature plus politique et stratégique. Par exemple, de puissants facteurs politiques et stratégiques avaient toujours été à l'oeuvre dans la formation du groupement d'intégration le plus abouti à ce jour, à savoir l'Union européenne. Enfin, une autre explication possible du démenti infligé à ceux qui avaient prédit que la conclusion du Cycle d'Uruguay rendrait le régionalisme moins attrayant tenait au changement d'attitude des principales nations commerçantes à l'égard du multilatéralisme, qui n'était plus considéré comme le vecteur exclusif de la libéralisation du commerce. Ces nations avaient adopté une approche plus pragmatique, selon laquelle les partenaires commerciaux poursuivraient la libéralisation du commerce soit à travers le multilatéralisme, soit par le biais d'approches régionales, selon ce qui semblait offrir les meilleures perspectives à court terme.

7. L'élaboration de principes et de critères concernant le fonctionnement des arrangements d'intégration régionale contribuerait à rattacher plus étroitement ces arrangements aux disciplines multilatérales. L'article XXIV du GATT n'avait pas établi des critères suffisants pour évaluer les effets des arrangements d'intégration régionale sur le commerce et le développement, et malgré l'interprétation plus stricte figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, des efforts supplémentaires seraient nécessaires à cet égard. Il en allait de même pour l'article 5 de l'Accord général sur le commerce des services. Dans ce contexte, et dans une optique de conscience du développement, les groupements d'intégration devraient être particulièrement responsables de leurs conséquences pour les partenaires commerciaux relativement faibles, notamment les pays en développement.

8. Concernant l'intégration économique régionale entre pays en développement, le Secrétaire général a souligné qu'elle pouvait beaucoup contribuer à une pleine et entière intégration des économies régionales dans l'économie mondiale. Un dialogue régulier de partenariat entre pays développés et pays en développement pourrait aider à identifier les modalités possibles d'un appui international à ces efforts, et pour de nombreux pays en développement, s'insérer dans de vastes groupements régionaux pourrait être une approche pragmatique et réaliste. D'autres choisiraient peut-être l'option plus facile de la négociation d'accords bilatéraux, tandis que d'autres encore pourraient être obligés de rester à l'extérieur et de risquer

d'être marginalisés, au détriment éventuel de leurs perspectives de développement. Globalement, toutefois, il restait essentiel de continuer dans la voie des négociations multilatérales.

9. En conclusion, le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que le Séminaire aboutirait à un terrain d'entente pour l'évaluation et le suivi des conséquences des arrangements d'intégration régionale pour le commerce et le développement et le système commercial international, et que des résultats débouchant sur une réflexion approfondie pourraient contribuer au succès des travaux sur les questions d'intégration régionale à la neuvième session de la Conférence.

## Chapitre I

### CONSEQUENCES DU DYNAMISME DES GRANDS ESPACES ECONOMIQUES :

a) **CONSEQUENCES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT EN CE QUI CONCERNE  
LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT ET MESURES EVENTUELLES  
QUI POURRAIENT ETRE PRISES;**

b) **EXPANSION DANS DES NOUVEAUX SECTEURS**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### LE REGIONALISME ET LE SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL

(Point 4 de l'ordre du jour)

**POSSIBILITES DE COOPERATION INTERNATIONALE ET D'APPUI AUX PAYS  
EN DEVELOPPEMENT, S'AGISSANT NOTAMMENT DE MESURES VISANT  
A RENFORCER L'INTEGRATION ECONOMIQUE ENTRE CES PAYS**

(Point 5 de l'ordre du jour)

10. Pour l'examen de ces points, les participants au Séminaire étaient saisis de la documentation suivante :

"Les grands espaces économiques et les processus d'intégration régionale : principaux faits nouveaux et conséquences - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/SEM.1/2 et Add.1);

"Principaux faits nouveaux survenus dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement, incidences des résultats du Cycle d'Uruguay sur la CEPD, consultations régulières, appui technique, assistance et perfectionnement des compétences - rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/CN.3/14) (document d'information);

"The relationship between regionalism and the multilateral trading system" (UNCTAD/ITD/14) (document d'information);

"Regionalism and Africa's development" (UNCTAD/ITD/18) (document d'information);

"Rapidly emerging regional integration systems: implications for the Asian developing countries and possible policy responses" (UNCTAD/ITD/19) (document d'information);

"Large economic spaces: options for Latin America and the Caribbean" (UNCTAD/ITD/20) (document d'information).

11. Se référant aux principaux faits nouveaux survenus depuis 1993 concernant les grands espaces économiques et l'intégration régionale,

l'Administrateur chargé du Service de l'ajustement structurel, des réformes économiques et des grands espaces économiques a dit que les risques potentiels de détournement de trafic et de détournement de courants d'investissement persistaient, car des obstacles au commerce importants demeuraient en place dans certains secteurs et d'autres aspects extrêmement importants de l'intégration n'étaient pas suffisamment couverts par l'OMC et divers autres mécanismes. Le document du secrétariat mettait surtout l'accent sur les conséquences plus spécifiques du dynamisme des grands espaces économiques, notamment l'ALENA et l'Union européenne, pour les pays en développement, et les trois documents régionaux analysaient plus en détail ces conséquences, du point de vue plus particulier des intérêts des pays des différentes régions considérées.

12. Le chapitre III du rapport du secrétariat (TD/B/SEM.1/2) ainsi que les études régionales étaient consacrés à la question de savoir comment les pays en développement pouvaient éventuellement faire face à ce phénomène nouveau et durable. A cet égard, les principales recommandations adressées à ces pays étaient les suivantes : accroître rapidement leur compétitivité; consolider leurs propres groupements sous-régionaux et régionaux d'intégration; renforcer les politiques nationales visant à accroître la compétitivité et à diversifier les exportations vers les marchés nouveaux et dynamiques que constituent souvent les autres pays en développement; et soutenir les négociations prévues à l'OMC, ce qui serait la ligne d'action la plus efficace.

13. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, la question théorique de la compatibilité du régionalisme avec un véritable multilatéralisme pouvait être abordée sous l'angle d'une comparaison économique des avantages et des inconvénients de l'une et l'autre approche, du rôle que les groupements d'intégration jouaient dans les négociations multilatérales, de la nécessaire compatibilité des arrangements régionaux avec les règles multilatérales existantes, et des domaines où il pourrait être bénéfique de clarifier et d'améliorer les règles multilatérales. Dans ce contexte, la documentation présentée au Séminaire contenait quelques idées sur ce qui pouvait être fait pour que les groupements soient bel et bien ouverts sur l'extérieur et indiquait quelques secteurs particuliers où il serait utile d'étudier les possibilités de clarifier ou de renforcer les règles internationales existantes, par exemple dans le cas des règles d'origine, des marchés publics préférentiels, des conditions de prorogation des mesures antidumping, etc.

14. En conclusion, l'Administrateur s'est déclaré convaincu que le Séminaire pouvait valablement contribuer à clarifier les questions conceptuelles, tout en espérant que des moyens soient proposés pour renforcer les aspects positifs de l'intégration régionale, à savoir insuffler un dynamisme nouveau à la croissance mondiale, améliorer les perspectives de commerce et de développement de tous les pays et soutenir un système commercial multilatéral fort.



## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture du Séminaire

15. Le Séminaire sur les arrangements économiques régionaux et leurs relations avec le système commercial multilatéral a été ouvert le 15 janvier 1996 au Palais des Nations, à Genève, par M. R. Ricupero, secrétaire général de la CNUCED.

#### B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

16. A sa 1ère séance plénière (séance d'ouverture), le lundi 15 janvier 1996, le Séminaire a élu le bureau ci-après :

Président : M. T. Tsunozaki (Japon)

Vice-Présidente/Rapporteur : Mme J. Stewart (Jamaïque)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

17. Egalement à sa séance plénière d'ouverture, le Séminaire a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/SEM.1/1). L'ordre du jour se lisait donc comme suit :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Conséquences du dynamisme des grands espaces économiques :
  - a) Conséquences pour les pays en développement en ce qui concerne le commerce et l'investissement et mesures éventuelles qui pourraient être prises
  - b) Expansion dans de nouveaux secteurs
4. Le régionalisme et le système commercial multilatéral
5. Possibilités de coopération internationale et d'appui aux pays en développement, s'agissant notamment de mesures visant à renforcer l'intégration économique entre ces pays
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport au Conseil du commerce et du développement.

**D. Questions diverses**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter si nécessaire]

**E. Adoption du rapport au Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[A compléter]

-----